

# PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FREDERICTON

LE LUNDI 22 MARS 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Fredericton, tenue le lundi 22 mars 2010 à 19 h 31 à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

## PRÉSENCES

Monsieur le maire Brad Woodside, les conseillers Stephen Chase, Jordan Graham, Steven Hicks, Dan Keenan, David Kelly, Stephen Kelly, Marilyn Kerton, Scott McConaghy, Eric Megarity, Tony Whalen et Mike O'Brien.

Sont aussi présents :

Melanie D. MacDonald, secrétaire municipale adjointe

Chris MacPherson, administrateur municipal adjoint

Barry MacKnight, chef de police

Wayne Tallon, directeur des services communautaires

Murray Jamer, directeur – Ingénierie et travaux publics

Frank Flanagan, directeur – Services d'aménagement

Jane Blakely, directrice – Services généraux

Marven Grant, directeur des finances et trésorier

Tina Tapley-Jones, gestionnaire – Services financiers et trésorière adjointe

Alex Forbes, directeur adjoint – Services d'aménagement

Michelle Brzak, avocate municipale

Wayne Knorr, gestionnaire, communications générales

Présences

## APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

**Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 8 février 2010 soit approuvé comme présenté. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Approbation du procès-verbal

**MOTION D'AJOUTS À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL : « ÉTATS VÉRIFIÉS DE LA VILLE DE FREDERICTON POUR L'EXERCICE 2009 » ET « DEMANDE D'UTILISATION DES RÉSERVES DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATION 2009 EN 2010 »**

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Stephen Chase QUE les rapports de réunion du comité spécial des finances et de l'administration intitulés « États vérifiés de la Ville de Fredericton pour l'exercice 2009 » et « Demande d'utilisation des réserves de fonctionnement et d'immobilisation 2009 en 2010 » soient ajoutés comme points 10.C. et 10.D. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Motion d'ajouts à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal : « États vérifiés de la Ville de Fredericton pour l'exercice 2009 » et « Demande d'utilisation des réserves de fonctionnement et d'immobilisation 2009 en 2010 »

**PRIÈRE**

Le révérend Paul Ross dit la prière.

Prière

**RÉCOMPENSES POUR 25 ANNÉES DE SERVICE**

Monsieur le maire rend hommage à Jude Barker et James Wilson, Division eau et égout, en soulignant certaines des réalisations qu'ils ont accomplies avec dévouement durant leur carrière à la Ville, et leur offre un certificat encadré, une montre en or et une épinglette en étain.

Le maire et les conseillers félicitent M. Barker et M. Wilson.

Récompenses pour 25 années de service

**ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS DE LA VILLE DE FREDERICTON POUR L'EXERCICE 2009**

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Stephen Kelly QUE le conseil soit saisi des états financiers vérifiés de la Ville de Fredericton, soumis par Ernst & Young, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

États financiers vérifiés de Fredericton pour l'exercice 2009

**DEMANDE D'UTILISATION DES RÉSERVES DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATION 2009 EN 2010**

Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller Stephen Chase QUE le conseil municipal adopte les résolutions suivantes :

Demande d'utilisation des réserves de fonctionnement et d'immobilisation 2009 en 2010

**FONDS DE RÉSERVE D'IMMOBILISATION GÉNÉRAL**

**IL EST RÉSOLU QUE**, conformément à l'article 90 et au paragraphe 189(7) de la *Loi sur les municipalités*, le conseil municipal de Fredericton autorise le trésorier à transférer 5 289 100 \$ du Fonds de réserve d'immobilisation général au Fonds de fonctionnement général.

**FONDS DE RÉSERVE D'IMMOBILISATION GÉNÉRAL**

**IL EST RÉSOLU que**, conformément à l'article 90 et au paragraphe 189(7) de la *Loi sur les municipalités*, le conseil municipal de Fredericton autorise le trésorier à transférer 711 500 \$ du Fonds de réserve de fonctionnement général au Fonds de fonctionnement général.

**FONDS DE RÉSERVE D'IMMOBILISATION – EAU ET ÉGOUT**

**IL EST RÉSOLU QUE**, conformément à l'article 90 et au paragraphe 189(7) de la *Loi sur les municipalités*, le conseil municipal autorise le trésorier municipal de Fredericton à virer 2 435 997 \$ du Fonds de réserve d'immobilisation du service d'eau et d'égout au Fonds de réserve de fonctionnement du même service.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

L'état du Fonds de réserve de fonctionnement général est joint aux présentes comme **Appendice 1**.

**CÉRÉMONIE DE FIN D'UNE ÉPOQUE**

Réception d'une demande de permission de Lee Ellen Pottie visant la tenue, le 9 avril 2010, de la cérémonie de fin d'une époque.

**Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :**

**IL EST RÉSOLU que soit accordée à la Commission de la capitale provinciale du Nouveau-Brunswick la permission de tenir la cérémonie de fin d'une époque au cénotaphe provincial le vendredi 9 avril 2010, sous réserve de l'assistance policière, ainsi que du personnel d'Ingénierie.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Cérémonie de fin d'une époque

**CONFIRMATION D'ARRÊTÉS**

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme, qui confirme sa position relativement aux arrêtés suivants :

1. Arrêté n° Z-2.692 – 133, rue Garden (Stephen Jensen)
2. Arrêté n° Z-2.693 – 177, rue Argyle (Connie et Jamie Wheaton)

**Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE le conseil soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Confirmation d'arrêtés

**AUDIENCE PUBLIQUE – REZONAGE ET LOTISSEMENT – 133, RUE GARDEN (STEPHEN JENSEN)**

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à un projet d'arrêté visant à modifier l'arrêté de zonage (Z-2), afin de rezoner le terrain sis au 133, rue Garden de zone résidentielle deux (R-2) à résidentielle six (R-6) (lot 10-39), et un lotissement visant à créer 2 parcelles résidentielles, sous réserve des conditions stipulées.

La secrétaire adjointe déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

Rezoning et lotissement – 133, rue Garden (Stephen Jensen)

**Première et deuxième lectures de l'arrêté n° Z-2.692**

**Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Dan Keenan QUE l'arrêté n° Z-2.692, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en premier lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Première lecture de l'arrêté n° Z-2.692

**Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Dan Keenan QUE l'arrêté n° Z-2.692, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en deuxième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Deuxième lecture de l'arrêté n° Z-2.692

❖ *L'examen du lotissement proposé aura lieu après la troisième lecture par titre du projet d'arrêté.*

**AUDIENCE PUBLIQUE – MODIFICATION DE ZONAGE – 177, RUE ARGYLE (JAMIE ET CONNIE WHEATON)**

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis à un projet d'arrêté visant à

Audience publique – Modification de zonage – 177, rue Argyle (Jamie et Connie Wheaton)

modifier l'arrêté de zonage (Z-2) par la modification de la zone d'habitation 3 A (TP-3A) afin de permettre l'exploitation d'une garderie commerciale au 177, rue Argyle, et par l'abrogation de l'arrêté n° Z-2.448 ainsi que des conditions s'y rattachant, et accompagnant l'entente selon l'article 39 de la *Loi sur l'urbanisme*, sous réserve des conditions stipulées.

La secrétaire municipale adjointe mentionne avoir reçu une lettre de préoccupations.

### **Première et deuxième lectures de l'arrêté n° Z-2.693**

**Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton QUE l'arrêté n° Z-2.693, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en premier lieu par titre.**

Première lecture de l'arrêté n° Z-2.693

*À ce sujet, le conseiller municipal Stephen Kelly demande si les préoccupations de M. Mike Keays concernant les semaines d'activités recoupant l'année scolaire du district 18, et restreignant l'inscription des enfants d'âge préscolaire, ont bien été prises en considération.*

*Les requérants donnent au conseiller Kelly l'assurance que l'école poursuivra ses activités tout comme maintenant; même personnel, mêmes horaires et mêmes enfants.*

**La motion initiale est mise au vote et est déclarée ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton QUE l'arrêté n° Z-2.693, Arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton, soit lu en deuxième lieu par titre. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Deuxième lecture de l'arrêté n° Z-2.693

### **MOIS DE SENSIBILISATION AU CANCER**

Monsieur le maire Brad Woodside lit la proclamation suivante :

**ATTENDU QUE** la Société canadienne du cancer, division Nouveau-Brunswick est un organisme communautaire bénévole qui prend des mesures concrètes en vue d'éradiquer le cancer et d'améliorer la qualité de vie des personnes vivant avec cette maladie;

**QUE** la Société canadienne du cancer est soutenue à 100 % par les dons de la population, qui vont aux programmes de recherche, d'éducation et d'action sociale;

Mois de sensibilisation au cancer

**QUE** la campagne annuelle de sollicitation porte à porte de la Société canadienne du cancer se tient durant le mois d'avril 2010;

**POUR CES MOTIFS**, je, Brad Woodside, maire de Fredericton, proclame par la présente **avril 2010, Mois de sensibilisation au cancer à Fredericton**. J'encourage en outre les citoyens, commerces et organismes à appuyer cette campagne.

#### **VENTE PRINTANIÈRE DE BISCUITS DES GUIDES**

Réception d'une demande de permission de Diane Humble visant la tenue de la vente de biscuits, du 29 mars au 18 avril 2010, inclusivement.

**Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Dan Keenan QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :**

**IL EST RÉSOLU** que soit accordée aux guides de la région de Mawiw la permission de vendre porte à porte des biscuits sur le territoire de Fredericton du lundi 29 mars au dimanche 18 avril 2010.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **CÉRÉMONIE DE L'ALLÉE DES LUMINAIRES**

Réception d'une demande de permission de Lloyd Chambers pour tenir une cérémonie de lever du drapeau et d'allumage des luminaires le 8 avril 2010.

**Proposé par le conseiller Eric Megarity, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :**

**IL EST RÉSOLU** que soit accordée à la division du Nouveau-Brunswick de la Société canadienne du cancer la permission de tenir une cérémonie de lever du drapeau et d'allumage des luminaires le jeudi 8 avril 2010, sous réserve du respect des recommandations du personnel.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **EXERCICE MILITAIRE**

Réception d'une demande de permission du major Joudrey visant la tenue d'exercices d'entraînement militaire, le 12 mai 2010.

Vente printanière de biscuits des Guides

Cérémonie de l'allée des luminaires

Exercice militaire

**Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :**

**IL EST RÉSOLU** que soit accordée à l'école d'infanterie, CIC-BFC Gagetown, la permission de tenir son entraînement militaire dans le secteur rue Queen et place des Officiers au centre-ville de Fredericton de 9 h à 16 h le mercredi 12 mai 2010;  
**QUE** le maire et la secrétaire municipale soient autorisés à exécuter le document intitulé « Droit d'usage ».

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RELAIS POUR LA VIE**

Relais pour la vie

Réception d'une demande de permission de Lloyd Chambers visant la tenue du Relais pour la vie les 11 et 12 juin 2010.

**Proposé par le conseiller Jordan Graham, appuyé par le conseiller Stephen Chase QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :**

**IL EST RÉSOLU** que soit accordée à la Société canadienne du cancer, division du Nouveau-Brunswick, la permission de tenir le Relais pour la vie sur le site de FREX, de 19 h le vendredi 11 juin à 7 h du matin le samedi 12 juin 2010, sous réserve des recommandations du personnel;

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** qu'une exemption à l'article 1 de l'Arrêté n° S-13 portant sur la nuisance par le bruit soit accordée à la Société canadienne du cancer, division Nouveau-Brunswick, pour les activités liées au Relais pour la vie sur le site de FREX de 19 h le vendredi 11 juin à 7 h du matin le samedi 12 juin 2010.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**FESTIVAL COUNTRY DES MARITIMES**

Festival country des Maritimes

Réception d'une demande de permission de Tom Hoyt visant la tenue du Festival country des Maritimes du 10 au 12 juin 2010.

**Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE le conseil adopte la résolution suivante :**

**IL EST RÉSOLU** que soit accordée la permission de tenir le Festival country des Maritimes à la place des Officiers du jeudi 10 au samedi 12 juin 2010, sous réserve du respect des recommandations du personnel;

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** qu'une exemption soit accordée au Festival country des Maritimes relativement aux dispositions de l'article 1 de l'arrêté S-13, Arrêté portant sur la nuisance par le bruit, pour les activités tenues dans le cadre du festival à la place des Officiers du 10 au 12 juin 2010 inclusivement.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**MARCHE POUR LA DYSTROPHIE MUSCULAIRE**

Réception d'une demande de permission de Richard Steeves visant la tenue de la Marche pour la dystrophie musculaire le 20 juin 2010.

**Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par le conseiller Stephen Chase QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :**

**IL EST RÉSOLU** que soit accordée à Dystrophie musculaire Canada la permission de tenir la Marche pour la dystrophie musculaire sur le sentier riverain de la rive Sud le dimanche 20 juin 2010.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**MARCHE ACTION SIDA / COURSE RUBAN ROUGE**

Réception d'une demande de permission de Jennifer Dion visant la tenue de la Marche Action SIDA / Course ruban rouge le 11 septembre.

**Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :**

**IL EST RÉSOLU** que soit accordée à Sida Nouveau-Brunswick la permission de tenir la Marche Action Sida de la Banque Scotia AIDS / Course ruban rouge sur les trottoirs de la ville le samedi 11 septembre 2010.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**COURSE POUR LA LIBERTÉ FINANCIÈRE DE CASH STORE**

Réception d'une demande de permission de Amy Howlett visant la tenue de la Course pour la liberté financière de Cash Store au profit de la recherche de l'Alberta Diabetes Foundation, le 26 septembre 2010.

Marche pour la dystrophie musculaire

Marche Action SIDA / Course ruban rouge

Course pour la liberté financière de Cash Store

**Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par le conseiller David Kelly QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :**

**IL EST RÉSOLU que soit accordée la permission de tenir la Course pour la liberté financière de Cash Store au profit de la recherche de l'Alberta Diabetes Foundation sur le réseau des sentiers de la ville, le dimanche 26 septembre 2010.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**REZONAGE – 369, CHEMIN LINCOLN (CITY OF FREDERICTON)**

Lotissement - 369, ch.  
Lincoln (City of Fredericton)

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant l'approbation d'une demande de Calvin Thompson, au nom de la Ville de Fredericton, en vue de modifier la zone d'espaces libres (O.S.), afin de permettre l'exploitation d'un laboratoire dentaire au 369, chemin Lincoln, sous réserve des conditions adoptées par le Comité consultatif sur l'urbanisme à sa réunion du 17 mars 2010.

**Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE le conseil soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme ainsi que des conditions recommandées. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Résolution**

Résolution

**Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Mike O'Brien que ATTENDU QUE, à sa séance du 22 mars 2010, le conseil a reçu un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant que l'arrêté n° Z-2 portant sur le zonage de Fredericton, soit modifié selon la zone d'espace libre (O.S.) de façon à permettre l'exploitation d'un laboratoire dentaire sur le terrain sis au 369, chemin Lincoln, comme le montre l'annexe « A » jointe à cette résolution et qui en fait partie; sous réserve des conditions stipulées;**

**IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne par la présente l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2; que ledit projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la Loi sur l'urbanisme régissant la procédure d'avis public; et que le conseil examine les oppositions ou les appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 26 avril 2010 à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme Appendice 2.

**REZONAGE – 1080, PROMENADE BROOKSIDE (BROOKSIDE STOW-IT-ALL)**

Rezonage – 1080,  
promenade Brookside  
(Brookside Stow-it-all)

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant l'approbation d'une demande de Brookside Stow-It-All Inc. visant à modifier la zone de développement futur (F.D.), de façon à permettre l'agrandissement de l'entreprise d'entrepôt sise au 1080, promenade Brookside, sous réserve des conditions adoptées par le Comité consultatif sur l'urbanisme à sa réunion du 17 mars 2010.

**Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE le conseil soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme ainsi que des conditions recommandées. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Résolution**

Résolution

**Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Eric Megarity que, ATTENDU QUE** pendant la séance du 22 mars 2010, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant de modifier la disposition relative à la zone de développement futur (FD) prévue à l'arrêté n° Z-2 relatif au zonage de Fredericton afin de permettre l'établissement d'une entreprise d'entrepôt commercial sur une partie du terrain sis au 1080, promenade Brookside, qui sera remembré avec le NID 75420083 (aussi situé au 1080, prom. Brookside), en vue de l'agrandissement de l'entreprise d'entrepôt actuelle, comme le montre l'annexe « A » jointe à cette résolution et qui en fait partie; sous réserve des conditions stipulées;

**IL EST RÉSOLU QUE le conseil ordonne par la présente l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2; que ledit projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la Loi sur l'urbanisme régissant la procédure d'avis public; et que le conseil examine les oppositions ou les appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 26 avril 2010 à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme Appendice 3.

**REZONAGE – 150, RUE SMYTHE (ADI LTD.)**

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant le *rejet* de la demande présentée par ADI Limited, au nom de Jeremy Fox, en vue de modifier la zone centre-ville deux (CC-2), pour permettre l'exploitation d'une entreprise de lavage de véhicules au 150, rue Smythe.

**Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller Steven Hicks QUE le conseil soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Résolution**

**Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller Steven Hicks que, ATTENDU QUE** pendant la séance du 22 mars 2010, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant le *rejet* d'une demande visant à modifier l'arrêté n° Z-2 portant sur le zonage de Fredericton, selon la zone centre-ville deux (CC-2) pour permettre l'exploitation d'une entreprise de lavage de véhicules au 150, rue Smythe, comme l'indique l'annexe « A » jointe à la présente résolution et en faisant partie;

**IL EST RÉSOLU QUE** le conseil ordonne par la présente l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2; que ledit projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* régissant la procédure d'avis au public; et que le conseil examine les oppositions ou les appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 26 avril 2010 à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme **Appendice 4**.

**REZONAGE ET LOTISSEMENT – CHEMIN STATION (COLPITTS DEVELOPMENTS)**

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant l'approbation d'une demande de Colpitts Developments visant les modifications suivantes, relativement au terrain sis sur le chemin Station :

- rezoner le terrain de zone résidentielle deux (R-2), résidentielle quatre-B (R-4B) et espace libre (O.S.) à zone résidentielle six (R-6) et résidentielle neuf-A (R-9A),

Rezonage – 150, rue Smythe (ADI Ltd.)

Résolution

Rezonage et lotissement – chemin Station (Colpitts Developments)

- modifier la zone résidentielle six (R-6) afin de permettre la construction de maisons jumelées, sous réserve des dispositions de l'alinéa 8.2.5.4(f)(ii) de l'arrêté de zonage Z-2,
- établir un plan provisoire de lotissement;

pour permettre la construction de deux immeubles à appartements totalisant 63 unités d'habitation ainsi que 52 maisons en rangée réparties sur 9 ensembles et 24 unités de maisons jumelées, sous réserve des conditions adoptées par le Comité consultatif sur l'urbanisme à sa réunion du 17 mars 2010.

**Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller Tony Whalen QUE le conseil soit saisi du rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme et des conditions recommandées. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

❖ *L'examen du lotissement proposé aura lieu après la troisième lecture par titre du projet d'arrêté.*

### Résolution

Résolution

**Proposé par la conseillère Marilyn Kerton, appuyé par le conseiller Tony Whalen QUE ATTENDU QUE** pendant la séance du 22 mars 2010, le conseil a été saisi d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme relatif à la modification de l'arrêté n° Z-2 portant sur le zonage de Fredericton afin de modifier le zonage du terrain sis sur le chemin Station (NID 01432996, 75233031, 01432988, 01491539, 01433010, 01433028 et 01433036) de zone résidentielle deux (R-2), résidentielle quatre-B (R-4B) et d'espace libre (O.S.) à zone résidentielle six (R-6) et résidentielle neuf-A (R-9A), et de modifier la zone résidentielle six (R-6) afin de permettre la construction de deux immeubles à appartements totalisant 63 unités d'habitation ainsi que 52 maisons jumelées sur le terrain sis sur le chemin Station (NID 01432996, 75233031, 01432988, 01491539, 01433010, 01433028 et 01433036), comme l'indique l'annexe « A » jointe à la présente résolution et en faisant partie, sous réserve des conditions stipulées;

**IL EST RÉSOLU QUE** le conseil ordonne par la présente l'élaboration d'un arrêté modifiant l'arrêté n° Z-2; que ledit projet d'arrêté soit soumis à l'appréciation du Comité consultatif sur l'urbanisme; que soient respectées les dispositions de l'article 68 de la *Loi sur l'urbanisme* régissant la procédure d'avis public; et que le conseil examine les oppositions ou les appuis au projet d'arrêté dans le cadre de sa séance ordinaire qui se tiendra le lundi 26 avril 2010 à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

L'annexe « A » est jointe aux présentes comme **Appendice 5.**

**LOTISSEMENT – PROLONGEMENT DE L'ALLÉE ASPENDALE (CHIPPINS LTD.)**

Lotissement – prolongement de l'allée Aspendale (Chippins Ltd.)

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant l'approbation d'une demande de Chippins Limited en vue d'un lotissement visant à créer quatre (4) parcelles résidentielles constructibles en retrait d'un prolongement de l'allée Aspendale, sous réserve des conditions suivantes :

- a) Soumettre un plan final de lotissement essentiellement conforme au plan III joint au rapport de planification 28/10, à la satisfaction de l'agent d'aménagement.
- b) Assurer l'accès, la viabilisation et le drainage du terrain à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.
- c) Fournir les servitudes de services municipaux ainsi qu'un droit de passage, avant l'enregistrement du plan final de lotissement, à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.
- d) Obtenir toutes les approbations requises du ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick.

**Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE le conseil adopte le rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme et les conditions recommandées.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**LOTISSEMENT – 362, RUE RIVER (TRAINOR SURVEYS)**

Lotissement – 362, rue River (Trainor Surveys)

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant l'approbation d'une demande de Trainor Surveys Ltd. en vue d'un lotissement visant à rajuster les limites de terrains entre les 362 et 416, rue River, et d'ajouter du terrain au droit de passage public, sous réserve des conditions suivantes :

- a) Concevoir un plan de lotissement enregistré de manière essentiellement conforme au plan III joint au rapport d'urbanisme 31/10.
- b) Assurer l'accès à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.

**Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Stephen Hicks QUE le conseil adopte le rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme et les conditions recommandées.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**LOTISSEMENT – 654, PROMENADE BISHOP (TRAINOR SURVEYS)**

Lotissement - 654,  
promenade Bishop  
(Trainor Surveys)

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant l'approbation d'une demande de Trainor Surveys Ltd., au nom de RAR Properties, en vue d'un lotissement visant à créer une parcelle commerciale constructible au 654, promenade Bishop, sous réserve des conditions suivantes :

- a) Concevoir le plan de lotissement enregistré de manière essentiellement conforme au plan III joint au rapport d'urbanisme 32/10.
- b) Fournir des plans d'accès, de viabilisation et de gestion des eaux pluviales à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.
- c) Faire correspondre le design du site à la coupe transversale des quatre terrains de la promenade Bishop.
- d) Restreindre l'accès au site aux entrées et sorties à droite une fois terminé le travail des quatre terrains.
- e) Assumer, en tant que requérant, la taxe par pied de façade pour la construction de la promenade Bishop, selon le montant déterminé par le directeur – Ingénierie et travaux publics.
- f) Céder le 8 % de terres publiques sous forme de paiement, à la satisfaction du directeur – Services communautaires.
- g) Payer tous les frais avant l'enregistrement du plan de lotissement provisoire.

**Proposé par le conseiller David Kelly, appuyé par le conseiller Eric Megarity QUE le conseil adopte le rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme et les conditions recommandées.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**LOTISSEMENT – 470, CHEMIN MCLEOD HILL**

Lotissement – 470, chemin  
McLeod Hill

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant l'approbation d'une demande de Patrick et Kelly Hill en vue d'un lotissement visant à créer une parcelle résidentielle constructible au 470, chemin McLeod Hill, sous réserve des conditions suivantes :

- a) Soumettre un plan final de lotissement essentiellement conforme au plan III joint au rapport de planification 30/10, à la satisfaction de l'agent d'aménagement.
- b) Assurer l'accès, la viabilisation et le drainage du terrain à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.
- c) Céder le 8 % des terres publiques pour le lot 10-27 sous forme d'argent comptant.
- d) S'il le faut, soumettre la création du lot 10-27 à l'approbation du ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick.

**Proposé par le conseiller Steven Hicks appuyé par le conseiller Stephen Chase QUE le conseil adopte le rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme et les conditions recommandées.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**LOTISSEMENT – 208-220, ALLÉE SUMMERHILL**

Lotissement – 208-220, allée  
Summerhill

Réception d'un rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme recommandant l'approbation d'une demande de Hill Bros. Realty Ltd. en vue d'un lotissement visant à créer trois parcelles résidentielles constructibles aux 208-220, allée Summerhill, sous réserve des conditions suivantes :

- a) Présenter un plan final de lotissement essentiellement conforme au plan III joint au rapport de planification 38/10 et à la satisfaction de l'agent d'aménagement.
- b) Assurer l'accès, la viabilisation et le nivellement du lot à la satisfaction du directeur – Ingénierie et travaux publics.
- c) Enlever un des quatre raccords aux services installés après l'approbation de lotissement de 2008, afin de permettre l'application du plan provisoire actuel pour trois parcelles résidentielles.
- d) Consentir gratuitement à la Ville et aux autres fournisseurs de services les servitudes nécessaires.

**Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton QUE le conseil adopte le rapport du Comité consultatif sur l'urbanisme et les conditions recommandées.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION, FONDS DE RETRAITE DE FREDERICTON**

Conseil d'administration,  
Fonds de retraite de  
Fredericton

Le conseil d'administration du Fonds de retraite de Fredericton, à sa réunion du 17 mars 2010, a reçu et approuvé les demandes suivantes de départ à la retraite.

- Montgomery Robinson a pris sa retraite le 4 décembre 2009. Il a fourni 35,7 années de service (29,9 reconnues) aux Services communautaires (Parcs et arbres).
- Dana Boone a pris sa retraite le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Il a fourni 26,2 années de service (24 reconnues) aux Services communautaires (Transports).
- Howard Libby a pris sa retraite le 3 janvier 2010. Il a fourni 23,5 années de services reconnues au Service d'incendie.
- Lealand Frizzell a pris sa retraite le 30 janvier 2010. Il a fourni 7,5 années de service (6,3 reconnues) à Ingénierie et travaux publics.
- Robert Dasset a pris sa retraite le 2 février 2010. Il a fourni 8,5 années de service (7,5 reconnues) aux Services communautaires (Transports).
- Robert Martin a pris sa retraite le 21 février 2010. Il a fourni 30,4 années de services reconnues au Service d'incendie.
- K. Dale Gallagher a pris sa retraite le 10 mars 2010. Il a fourni 30,5 années de service (30 reconnues) aux Services d'incendie.
- Mike Rickard prendra sa retraite le 8 juin 2010. Il aura fourni 26 années de service (25,5 reconnues) aux Services communautaires (Ressources humaines).
- John (Larry) McDonald prendra sa retraite le 27 juin 2010. Il aura fourni 16,1 années de service (14,4 reconnues) aux Services communautaires (Parc-auto).
- Constance McCorkell prendra sa retraite le 1<sup>er</sup> août 2010. Elle aura fourni 22,9 années de service (22,2 reconnues) au Service de police (Administration).

- Gary Mills prendra sa retraite le 1<sup>er</sup> août 2010. Il aura fourni 26,3 années de service (25,8 reconnues) aux Services communautaires (Parc-auto).

**Proposé par le conseiller Mike O'Brien, appuyé par le conseiller David Kelly QUE le conseil soit saisi du rapport du conseil d'administration, Fonds de retraite de Fredericton, à titre d'information. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**APPEL D'OFFRES T10-09, INGÉNIEURIE ET TRAVAUX PUBLICS, MICROREVÊTEMENT**

**Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Dan Keenan QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :**

**IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication du contrat découlant de l'appel d'offres T10-09 – Ingénierie et travaux publics, microrevêtement, à Industrial Cold Milling une division de Miller Group Inc., moins-disant répondant aux spécifications au prix soumissionné de 136 112,74 \$, TVH comprise, et le maire et la secrétaire municipale à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**APPEL D'OFFRES T10-10, INGÉNIEURIE ET TRAVAUX PUBLICS, FOURNITURE ET MISE EN PLACE DE BÉTON D'ASPHALTE**

**Proposé par le conseiller municipal Stephen Chase, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :**

**IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication du contrat découlant de l'appel d'offres T10-10, Ingénierie et Travaux publics, fourniture et pose de béton d'asphalte Option 1 - Warm Mix Asphalt à *Acott Construction (1996) Limited*, moins-disant répondant aux spécifications au prix soumissionné de 1 903 286,35 \$, TVH comprise, et le maire et la secrétaire municipale à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Adjudication du contrat découlant de l'appel d'offres T10-09 à Industrial Cold Milling une division de Miller Group Inc.

Adjudication du contrat découlant de l'appel d'offres T10-10 à Acott Construction (1996) Limited

**APPEL D'OFFRES T10-15, PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS 2010, RUE VICTORIA, AMÉLIORATION DES CONDUITES D'EAU ET D'ÉGOUTS SANITAIRES ET DE LA CHAUSSÉE**

Adjudication du contrat découlant de l'appel d'offres T10-15 à Charmac Construction Co. Ltd.

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Stephen Kelly QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication du contrat découlant de l'appel d'offres T10-15, Programme d'immobilisations 2010, rue Victoria, Amélioration des conduites d'eau et d'égouts sanitaires et de la chaussée, à *Charmac Construction Co. Ltd.*, moins-disant répondant aux spécifications au prix soumissionné de 953 663,50 \$, TVH comprise, et le maire et la secrétaire municipale à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**APPEL D'OFFRES T10-16, PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS 2010, RUE CLARK, AMÉLIORATIONS : ÉGOUT SANITAIRE, BORDURE, CANIVEAU ET TROTTOIR**

Adjudication du contrat découlant de l'appel d'offres T10-16 à Monteith Underground Services Ltd.

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Mike O'Brien QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication du contrat découlant de l'appel d'offres T10-16, Programme d'immobilisations 2010, rue Clark, Améliorations : égout sanitaire, bordure, caniveau et trottoir, à *Monteith Underground Services Ltd.*, moins-disant répondant aux spécifications, au prix soumissionné de 203 970,65 \$, TVH comprise, et le maire et la secrétaire municipale à exécuter les documents juridiques nécessaires à la transaction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**APPEL D'OFFRES T10-36, DEUX (2) GROSSES VOITURES CROWN VICTORIA 2009 NEUVES OPTIONS POLICE – AUCUNE SUBSTITUTION – DIVISION DU PARC-AUTO**

Adjudication du contrat découlant de l'appel d'offres T10-36 à Wood Motors Ford

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Tony Whalen QUE le conseil municipal adopte la résolution suivante :

**IL EST RÉSOLU QUE** le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication du contrat découlant de l'appel d'offres T10-36, Deux (2) grosses voitures Crown Victoria 2009 neuves options police – aucune substitution – Division du parc-auto, plus l'option pour projecteurs à faisceau étroit du côté chauffeur, à *Wood Motors Ford*, soumissionnaire unique et répondant aux spécifications, pour le Service de police, au coût total soumissionné de 68 447,77 \$, TVH comprise.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**DEMANDE DE PRIX Q22-9 – MODERNISATION DE L'ASCENSEUR, BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE FREDERICTON**

Demande de prix Q22-9 – modernisation de l'ascenseur de la bibliothèque publique de Fredericton – contrat adjugé à Kone Inc.

Proposé par le conseiller Stephen Chase, appuyé par le conseiller Stephen Kelly **QUE** le conseil municipal adopte la résolution suivante :

**IL EST RÉSOLU** que le conseil municipal de Fredericton autorise l'adjudication du contrat découlant de la demande de prix Q22-9, – modernisation de l'ascenseur de la bibliothèque publique de Fredericton à *Kone Inc.*, moins-disant répondant aux spécifications, au prix forfaitaire de 134 431 \$ plus option d'entretien prolongé de dix (10) ans au prix proposé de 21 000 \$ pour un coût total proposé de 155 431 \$ TVH en sus. Le prix forfaitaire comprend une (1) année d'entretien, une fois l'installation terminée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**FORCE POLICIÈRE DE FREDERICTON : RAPPORT STATISTIQUE ANNUEL 2009**

Force policière de Fredericton : rapport statistique annuel 2009

Proposé par le conseiller Scott McConaghy, appuyé par le conseiller Steven Hicks **QUE** le rapport annuel suivant soit reçu et classé :

- Force policière de Fredericton : rapport statistique annuel 2009

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**NOMINATION – RÉPERTOIRE LOCAL DES LIEUX PATRIMONIAUX**

Nomination – Répertoire local des lieux patrimoniaux

Proposé par le conseiller Eric Megarity, appuyé par le conseiller Mike O'Brien, **IL EST RÉSOLU** que la propriété suivante soit inscrite au répertoire local des lieux patrimoniaux :

1. 380-390, rue York, ancienne gare ferroviaire de la rue York.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**NOMINATION DU CORPS CANADIEN DES COMMISSIONNAIRES POUR FAIRE RESPECTER LES ARRÊTÉS DE LA VILLE DE FREDERICTON**

Nomination du Corps canadien des commissionnaires pour faire respecter les arrêtés de la Ville de Fredericton

Proposé par le conseiller Tony Whalen, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton **QUE** le conseil municipal adopte la résolution suivante :

**IL EST RÉSOLU** que le conseil municipal de Fredericton ordonne par la présente que Erika Westall soit nommée, conformément à l'article 14 de la *Loi sur la Police*, agente d'exécution des arrêtés suivants :

- L'arrêté n° R-6, Arrêté portant sur la réglementation des propriétaires et exploitants de taxi de Fredericton et les modifications s'y rattachant;
- L'arrêté n° T-1, Arrêté visant à réglementer la circulation et les modifications s'y rattachant;
- L'arrêté n° T-6, Arrêté concernant les autobus publics et les modifications s'y rattachant;
- L'arrêté n° T-7, Arrêté concernant les parcomètres, les zones de stationnement et les horodateurs, et les modifications s'y rattachant.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**AUDIENCE PUBLIQUE – INTERRUPTION DE LA CIRCULATION ET FERMETURE TEMPORAIRES DE TRONÇONS DE LA PROMENADE POINTE-SAINTE-ANNE ET DE LA RUE QUEEN (CANADA – LA HOLLANDE SE SOUVIENT)**

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis au projet d'arrêté visant l'interruption de circulation et la fermeture temporaire de la promenade Pointe-Sainte-Anne et de la rue Queen le samedi 8 mai 2010, de 13 h à 15 h.

La secrétaire adjointe déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

**Première et deuxième lectures de l'arrêté n° L-11.41**

**Arrêté relatif à l'interruption temporaire de la circulation et à la fermeture temporaire de tronçons de la promenade Pointe-Sainte-Anne, soit lu par titre en premier lieu. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Proposé par le conseiller Eric Megarity, appuyé par le conseiller Scott McConaghy QUE l'arrêté n°L-11.41, Arrêté relatif à l'interruption temporaire de la circulation et à la fermeture temporaire de tronçons de la promenade Pointe-Sainte-Anne, soit lu par titre en deuxième lieu. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**AUDIENCE PUBLIQUE – INTERRUPTION DE LA CIRCULATION ET FERMETURE TEMPORAIRES DE TRONÇONS DE LA PROMENADE POINTE-SAINTE-ANNE ET DE LA RUE QUEEN (32<sup>e</sup> MARATHON ANNUEL DE FREDERICTON)**

Une audience publique est tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville pour entendre les objections et appuis au projet d'arrêté visant l'interruption de circulation et la fermeture temporaires de tronçons de la promenade Pointe-Sainte-Anne et de la rue Queen le dimanche 9 mai 2010 de 7 h 30 à 11 h 30.

La secrétaire adjointe déclare n'avoir reçu aucune objection écrite au bureau de l'administrateur municipal.

**Première et deuxième lectures de l'arrêté n° L-11.42**

**Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton QUE l'arrêté n°L-11.42, Arrêté relatif à l'interruption temporaire de la circulation et à la fermeture**

Audience publique – interruption de la circulation et fermeture temporaires de tronçons de la promenade Pointe-Sainte-Anne et de la rue Queen (Canada – la Hollande se souvient)

Première lecture de l'arrêté n° L-11.41

Deuxième lecture de l'arrêté n° L-11.41

Audience publique – interruption de la circulation et fermeture temporaires de tronçons de la promenade Pointe-Sainte-Anne et de la rue Queen (32<sup>e</sup> marathon annuel de Fredericton)

Première lecture de l'arrêté n° L-11.42

temporaire de tronçons de la rue Queen et de la promenade Pointe-Sainte-Anne, soit lu par titre en premier lieu. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par la conseillère Marilyn Kerton QUE l'arrêté n°L-11.42, Arrêté relatif à l'interruption temporaire de la circulation et à la fermeture temporaire de tronçons de la rue Queen et de la promenade Pointe-Sainte-Anne, soit lu par titre en deuxième lieu. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Deuxième lecture de l'arrêté n° L-11.42

**ABSENCE DU MAIRE ADJOINT BRUCE GRANDY**

**Proposé par le conseiller Steven Hicks, appuyé par le conseiller Jordan Graham QUE le maire adjoint Bruce Grandy soit excusé et dispensé de la pénalité prévue dans le règlement. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Absence du maire adjoint Bruce Grandy

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Proposé par le conseiller Stephen Kelly, appuyé par le conseiller David Kelly, QUE la séance soit levée. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Levée de la séance

La séance est levée à 20 h 27.

Soumis à l'approbation du conseil municipal par

---

Karen Garrett  
Secrétaire de séance